Secrétariat de l'ALÉNA
section canadienne

Rapport ministériel sur le rendement

Période se terminant le 31 mars 2007

L'honorable David Emerson
Ministre du Commerce international

Table des matières

SECTION 1 – VUE D'ENSEMBLE

1.1 Message du ministre 1
1.2 Déclaration de la direction 3
1.3 Renseignements d'ordre général 4
1.3.1 Mandat 4
1.3.2 Cadre opérationnel 4
1.3.3 Organisations associées 5
1.3.4 Risques et défis 6
1.3.4.1 Caractère tripartite du Secrétariat de l'ALÉNA 6
1.3.4.2 Maintien de la capacité de l'organisme 6
1.3.5 Ressources financières et humaines 6
1.4 Rendement global de l'organisme 7
1.5 Importance des priorités de l'organisation pour la population canadienne 8

SECTION 2 – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1 Résultat stratégique 9
2.1.1 Activité de programme 9
2.2 Stratégie de mesure du rendement 10
2.3 Réalisations 12
2.3.1 Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités 13
2.3.2 Procédure administrative impartiale et équitable 14
2.3.3 Transparence et responsabilisation 14
2.3.4 Collaboration à l'échelle nationale et internationale 15
2.3.5 Efficacité opérationnelle 15
2.3.6 Service d'excellente qualité 16
2.4 Renseignements d'ordre financier 16

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Aperçu 19
3.2 Qui sommes-nous? 19
3.3 Où sommes-nous? 19
3.4 Comment sommes-nous organisés? 20
3.5 Rôles… 20
3.6 Politiques sur les voyages 20
3.7 Tableau des responsabilités 21

ANNEXE A – Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA 22
ANNEXE B – Principes directeurs 23
ANNEXE C – États financiers 24

COMMENT NOUS JOINDRE 36

SECTION 1 – VUE D'ENSEMBLE

1.1 Message du ministre

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui en est maintenant à sa quatorzième année, constitue un exemple manifeste de réussite pour les trois partenaires de l'Amérique du Nord. Dans le milieu mondial très concurrentiel d'aujourd'hui, l'ALÉNA a permis d'accroître les avantages concurrentiels des entreprises, de générer de la richesse et d'augmenter la prospérité des citoyens.

Depuis la mise en œuvre de l'ALÉNA en 1994, le commerce annuel de marchandises entre le Canada et ses partenaires nord-américains a presque doublé, pour atteindre 597,2 milliards $ en 2006. Les échanges de services ont connu une croissance semblable (passant de 46,4 milliards $ en 1994 à 82,7 milliards $ en 2004). L'Accord a également eu un impact positif sur l'investissement. En effet, l'investissement étranger direct au Canada s'est élevé à 448,9 milliards $ en 2006, plus de 61 % de cette somme provenant de ses partenaires nord-américains. Ces productions et activité économique accrues ont contribué à la création d'un plus grand nombre d'emplois mieux rémunérés pour les Canadiens.

Au cours des dix dernières années, l'environnement mondial des affaires et du commerce est devenu de plus en plus complexe et concurrentiel, en particulier sous l'effet de la mutation rapide de la structure des chaînes de valeur mondiales et de l'émergence de nouveaux marchés qui croissent rapidement. Dans ce contexte, nous devons collaborer encore plus étroitement avec nos partenaires nord-américains en vue d'optimiser la compétitivité de la région et de profiter pleinement de ce nouvel environnement.

Lorsque j'ai rencontré mes homologues de l'ALÉNA le 14 août 2007, nous nous sommes engagés à accroître l'efficacité des marchés, la croissance économique, la prospérité et l'innovation dans les trois pays dans l'intérêt de nos citoyens. Nous avons convenu d'élaborer un plan de travail qui traitera des questions clés ayant des répercussions sur nos échanges et présentera les moyens les plus efficaces de faciliter leur résolution, de faciliter les échanges dans des secteurs précis afin de favoriser des chaînes de valeur nord-américaines plus solides et concurrentielles, et d'effectuer une analyse des accords de libre-échange qu'a négociés chaque pays à la suite de l'ALÉNA, en débutant par ceux touchant l'hémisphère occidental.

En 2006-2007, la section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a axé ses efforts sur l'amélioration de ses cadres de gestion ainsi que sur la réponse aux besoins des clients et sur l'apprentissage et le perfectionnement des employés. D'importants progrès ont été réalisés dans ces domaines en obtenant la certification ISO 9001:2000 pour les systèmes de

gestion de la qualité et en adoptant une nouvelle politique sur la gestion des compétences. J'encourage la section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA à maintenir son haut niveau de service dans le cadre de l'administration efficace, impartiale et équitable du mécanisme de règlement des différends de l'ALÉNA.

L'honorable David Emerson
Ministre du Commerce international

1.2 Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2006-2007, de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement :*

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du SCT;
- Il repose sur le résultat stratégique et l'architecture des activités de programme approuvée par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs qui lui sont confiés;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

_____

Françoy Raynauld, Ph.D.
Secrétaire
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne

_____

Date

1.3 Renseignements d'ordre général

Le présent rapport montre que la Section canadienne s'engage à administrer les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux selon de saines pratiques de gestion. Il suit les quatre principes directeurs de reddition de comptes énoncés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), selon lesquels les ministères et organismes doivent :

- se concentrer sur les avantages tirés par les Canadiens, expliquer les aspects critiques de la planification et du rendement et les placer dans leur contexte;
- présenter des renseignements crédibles, fiables et équilibrés;
- établir le lien entre le rendement et les plans, priorités et résultats attendus, expliquer les changements et appliquer les leçons tirées;
- établir le lien entre les ressources et les résultats.

Le rapport commence par une brève description de la raison d'être de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, puis du contexte opérationnel, des organisations associées, des risques et défis et des ressources humaines et financières. Il résume ensuite les résultats stratégiques et le rendement de la Section canadienne pour la période visée, y compris le rendement financier. La dernière partie fournit des renseignements sur l'organisme, ce qu'il est et ce qu'il fait.

1.3.1 Mandat

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme autonome créé en 1994 en vertu d'une loi du Parlement (*Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*). Le Secrétariat de l'ALÉNA a pour mandat d'administrer les mécanismes de règlement des différends commerciaux (voir le Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA à l'annexe A).

1.3.2 Cadre opérationnel

La Section canadienne de l'ALÉNA est financée par le Parlement grâce à un crédit pour dépenses de programme. Ses activités s'inscrivent dans le cadre du commerce international du Canada.

La Section canadienne rend compte de ses dépenses au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international (voir la section 3.7 – Tableau des responsabilités).

Pour en savoir davantage sur son contexte opérationnel, visiter le site Web du Secrétariat de l'ALÉNA à l'adresse http://www.nafta-sec-alena.org et le site Web

de la Section canadienne à l'adresse http://www.nafta-sec-alena.org/canada/index_f.aspx.

1.3.3 Organisations associées

Le Secrétariat de l'ALÉNA se compose des sections nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique. Conformément à l'article 1908 de l'ALÉNA, les sections nationales intéressées « assureront conjointement le soutien administratif des groupes spéciaux ou comités ». Donc, pour que la Section canadienne soit vraiment efficace, il est essentiel qu'elle entretienne de bonnes relations avec ses pendants étasunien et mexicain.

De plus, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA n'est qu'une des nombreuses organisations des pays signataires qui interviennent dans les affaires liées au commerce international. Sans lien de dépendance avec les autres institutions provinciales et fédérales, ce n'est que par la collaboration qu'elle peut atteindre son résultat stratégique. Ainsi, aux fins de l'exécution de son mandat, le Secrétariat de l'ALÉNA a des relations directes avec :

- les Affaires étrangères et Commerce international Canada;
- l'Agence des services frontaliers du Canada;
- le Tribunal canadien du commerce extérieur;
- les personnes inscrites au tableau de service (liste d'experts en droit commercial international désignés par les gouvernements signataires de l'ALÉNA comme membres de groupes spéciaux chargés du règlement des différends);
- les membres des groupes spéciaux (arbitres des différends, affectés au cas par cas par les gouvernements en cause);
- les conseillers juridiques des parties aux différends et les autorités chargées des enquêtes (organismes gouvernementaux dont les décisions font l'objet d'un examen par les groupes spéciaux binationaux);
- les représentants des gouvernements signataires de l'ALÉNA;
- les universitaires;
- la population en général.

De plus, la Section canadienne a conclu des protocoles d'entente avec d'autres ministères fédéraux afin d'obtenir des services de soutien en ressources humaines, un système financier, divers services auxiliaires et dans l'administration de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Des ententes sont déjà en vigueur avec, entre autres, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire et le Tribunal de la concurrence.

1.3.4 Risques et défis

Voici d'importants éléments contextuels qui peuvent nuire à la planification et la définition des priorités de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA :

1.3.4.1 Caractère tripartite du Secrétariat de l'ALÉNA

Le Secrétariat de l'ALÉNA fonctionne dans un cadre social où coexistent des traditions juridiques, linguistiques, commerciales et culturelles différentes. La gestion de la participation canadienne aux activités de cet organisme trinational doit se faire selon les politiques et les pratiques du gouvernement du Canada, tout en s'harmonisant avec les pratiques administratives de ses partenaires étasunien et mexicain. Les nouvelles initiatives, par exemple Gouvernement en direct, exigent souvent des consultations et des négociations poussées avant d'être mises en œuvre, car les trois sections du Secrétariat de l'ALÉNA doivent arriver à un accord.

1.3.4.2 Maintien de la capacité de l'organisme

Le succès du Secrétariat de l'ALÉNA et sa crédibilité en tant que tribunal indépendant reposent en grande partie sur l'expertise, le professionnalisme et la compétence de son personnel. Depuis quelques années, les agents et les cadres sont tenus de suivre une formation de base, afin d'avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution de leurs fonctions, car les services offerts augmentent. Le peu de mutations latérales et de promotions possibles continue cependant de compliquer les choses quand vient le temps de conserver le personnel clé.

1.3.5 Ressources financières et humaines

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007		
Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
2 991 $	2 940 $	1 511 $

Total des ressources humaines (ETP)

2006-2007		
Prévu	Réel	Écart
12	9	-3

1.4 Rendement global de l'organisme

Dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'est fixé six objectifs, dont la réalisation lui permettrait de cerner et d'améliorer la prestation de ses services (voir plus loin les sections 2.3.1 à 2.3.6). Dans l'ensemble, tous ces objectifs ont été atteints, de même qu'en ce qui concerne la planification de projet et l'affectation des ressources. Le tableau 1 présente un bref aperçu des résultats atteints durant l'année visée.

Tableau 1 : État du rendement | **2006 – 2007**

Résultat stratégique : un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada.

Convergence avec les résultats du gouvernement du Canada : un partenariat nord-américain fort et mutuellement bénéfique.

Priorités	Type de priorité	Résultats attendus	État du rendement[1]	Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles[2] (en milliers de dollars)
Soutien aux groupes spéciaux et aux comités	Courante	Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités	Atteint	650	307
Procédure administrative impartiale et équitable	Courante	Procédure administrative impartiale et équitable	Atteint	600	261
Transparence et responsabilité	Courante	Culture organisationnelle propre à favoriser la transparence des processus de gestion	Atteint	120	63
Collaboration nationale et internationale	Courante	Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale	Atteint	200	94
Efficacité opérationnelle	Courante	Pratiques de gestion améliorées et apprentissage continu	Atteint	730	398
Service d'excellente qualité	Courante	Maintien de services administratifs d'excellente qualité	Au-delà des attentes	691	388

1. Les résultats indiqués reflètent les commentaires sur le programme et les services qui ont été exprimés par les employés lors des réunions de gestion régulières et des réunions de planification stratégique clés. De plus, la vérification effectuée par l'Office des normes générales du Canada a montré que nos systèmes de gestion répondent aux normes ISO 9001 : 2000, de sorte que la Section canadienne a obtenu son homologation (voir aussi la section 2.3.2).
2. Ces coûts comprennent les dépenses de programme ainsi que les salaires et les avantages sociaux.

1.5 Importance des priorités de l'organisme pour la population canadienne

L'accès aux marchés, entre autres ceux des pays signataires de l'ALÉNA, détermine le degré de croissance et la prospérité économique du Canada. Par conséquent, la politique étrangère canadienne présente les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux à l'aide de règles établies, comme un volet essentiel de la politique et des relations commerciales du Canada. Le Secrétariat de l'ALÉNA gère de tels différends en appliquant des règles de procédure précises et justes. Ainsi, l'activité du Secrétariat de l'ALÉNA sert l'intérêt public, car elle assure une gestion rapide, impartiale et peu coûteuse des différends commerciaux. De ce fait, les exportateurs, les importateurs, les producteurs et les investisseurs canadiens dans le domaine des biens et des services profitent personnellement d'un cadre opérationnel plus juste et plus prévisible.

SECTION 2 – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1 Résultat stratégique

Un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada.

Il devient de plus en plus évident que la prospérité économique du Canada continuera d'être déterminée par le succès du Canada sur le marché nord-américain. Le système de règlement des différends de l'ALÉNA fondé sur des règles offre stabilité et transparence aux entreprises canadiennes à la recherche de nouveaux débouchés et d'un accès libre aux marchés étrangers. Il est également essentiel que l'intégrité du cadre fondé sur les règles reste un moyen efficace de régler tout différend commercial qui pourrait survenir au sein d'un partenariat commercial aussi large. À cet effet, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA continue de fournir des services d'excellente qualité pour ce qui est de l'administration de la procédure de règlement des différends commerciaux internationaux. Notre résultat stratégique s'inscrit directement dans le sens d'un des résultats du gouvernement du Canada : **un partenariat nord-américain fort et mutuellement bénéfique** (voir le tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 : Convergence des résultats stratégiques et des activités de programme avec les divers résultats du cadre global du gouvernement

Résultats du cadre global du gouvernement	Un partenariat nord-américain fort et mutuellement bénéfique	
Résultat stratégique	Un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada	
Activités de programme	Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	Services internes

2.1.1 Activité de programme

Dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA n'a défini qu'une seule activité de programme, soit l'administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux

internationaux. De plus, les services internes constituent une autre activité de programme, conformément aux directives du SCT. Cette activité de programme utilisée par tous les ministères et organismes correspond aux services administratifs qui permettent de fournir des services de soutien rentables en vue de faciliter la réalisation des objectifs ministériels.

Les six priorités énumérées dans la première section du présent document ont pour objet de soutenir et d'améliorer la capacité de la Section canadienne sur le plan de l'administration des mécanismes de règlement des différends de l'ALÉNA. Cette approche lui permet de se concerter avec les organisations qui lui sont associées.

Le modèle logique figurant au tableau 3, page 10, montre les liens qui existent entre les activités de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA et la réalisation de ses objectifs stratégiques. Il montre la chaîne des résultats reliant les ressources et les activités de programme aux résultats, aux résultats attendus, aux résultats intermédiaires ainsi qu'aux résultats stratégiques.

2.2 Stratégie de mesure du rendement

À la fin de chaque examen effectué par un groupe spécial, la Section canadienne demande aux clients (membres du groupe spécial, adjoints et conseillers juridiques) de remplir un **questionnaire de suivi** afin d'évaluer la satisfaction à l'égard de ses services. Les aspects les plus importants qu'elle demande aux clients d'évaluer sont :

- l'exactitude, l'utilité et la qualité de l'information reçue;
- le caractère non biaisé de l'information,
- les conseils donnés par les cadres supérieurs quant aux mécanismes de règlement des différends, aux règles de procédure et au Code de conduite;
- la disponibilité du personnel;
- l'autonomie;
- l'ordonnancement des audiences et des réunions des groupes spéciaux et des conférences téléphoniques

Cette rétroaction permet à la Section canadienne d'évaluer ses services sur une base continue et de maintenir des normes élevées. Au cours de l'année visée, deux cas ont été présentés au Canada. L'un a été réglé avant la sélection des membres du groupe spécial et l'autre est en suspens, dans l'attente de la décision finale à l'issue de la procédure d'examen judiciaire dont la Cour d'appel fédérale a été saisie. Il n'a donc pas été possible d'effectuer le sondage sur la satisfaction du client.

La Section canadienne demande également à ses employés de lui faire part de leurs observations sur ses programmes et ses activités à l'occasion des réunions de gestion ordinaires et d'autres réunions importantes de planification stratégique. De même, elle adhère à une stricte déontologie par respect pour l'intérêt public, comme le prouvent ses principes directeurs (voir l'annexe B).

Tableau 3 : Modèle logique

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Amélioration du soutien apporté aux groupes spéciaux et aux comités
- Procédure administrative impartiale et équitable
- Culture organisationnelle propre à favoriser la transparence des processus de gestion
- Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale
- Maintien de services administratifs de la plus haute qualité
- Amélioration des pratiques de gestion et apprentissage continu

RÉSULTAT

- Administration de 13 causes portées devant un groupe spécial
- Publication de 12 décisions de groupes spéciaux
- Conseils et orientation en matière de procédure
- Manuels et procédures de qualité, élaborés sur la base de l'ISO 9001 : 2000
- Services de gestion de l'information

PROGRAMMES, PRIORITÉS ET RESSOURCES

Activité de programme	Priorités	Dépenses réelles	Ressources humaines ETP
Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	• Soutien aux groupes spéciaux et aux comités • Procédure administrative impartiale et équitable • Transparence et responsabilité • Collaboration à l'échelle nationale et internationale	725 $	4
Services internes	• Efficacité opérationnelle • Service de haute qualité	786 $	5

2.3 Réalisations

Pendant la période 2006-2007, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a administré en tout 13 causes portées devant un groupe spécial et elle a publié 2 décisions. Deux causes ont été résolues et les autres étaient encore en examen le 31 mars 2007. L'état d'avancement de ces causes est affiché sur le site Web du Secrétariat de l'ALÉNA à l'adresse http://www.nafta-sec-alena.org/.

Sommaire 2006-2007 :	
Affaires administrées	13
• résolues	3
• actives en fin d'année	10
Décisions publiées	2

Voici la liste des examens des groupes spéciaux administrés durant l'année visée par le présent rapport :

- Raccords de tuyauterie en cuivre en provenance ou exportés des États-Unis d'Amérique (dumping) – CDA-USA-2007-1904-01;
- Maïs-grain non conditionné, à l'exclusion du maïs de semence (aux fins de reproduction), du maïs sucré et du maïs à éclater en provenance ou exporté des États-Unis d'Amérique (AD/CVD) – CDA-USA-2006-1904-01;
- Magnésium pur en provenance du Canada (réexamen complet de l'ordonnance de droits antidumping) – USA-CDA-2000-1904-09;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (dumping) – USA-CDA-2002-1904-02;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (droits compensateurs) – USA-CDA-2002-1904-03;
- Magnésium en provenance du Canada (examen quinquennal des ordonnances des droits compensateurs et des droits antidumping) – USA-CDA-2004-1904-01;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (résultats définitifs de l'examen administratif des droits et annulation de certains examens axés sur les compagnies) – USA-CDA-2005-1904-01;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (décision en vertu de l'alinéa 129 a) 4) de l'*Uruguay Round Agreements Act* (Loi portant sur l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce) – USA-CDA-2005-1904-03;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (détermination en matière de droits antidumping en vertu de l'article 129 de l'*Uruguay Round Agreements Act*) – USA-CDA-2005-1904-04;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (résultats définitifs de l'examen administratif des droits antidumping) – USA-CDA-2006-1904-01;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (examen administratif final des droits compensateurs) – USA-CDA-2006-1904-02;
- Carbone et certaines tiges de fil métallique en alliage d'acier (résultats définitifs de l'examen administratif des droits antidumping) – USA-CDA-2006-1904-04;

- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (décision définitive du champ d'application) – USA-CDA-2006-1904-05.

En outre, pendant la période visée, la Section canadienne a fourni les services suivants : traduction, distribution des documents, tenue de dossiers, conservation et distribution des dossiers des affaires résolues (examens effectués par des groupes spéciaux). Elle s'est également occupée de l'organisation matérielle des réunions et des audiences des groupes spéciaux, elle a fourni des services administratifs et comptables et elle a dispensé des conseils sur les règles de procédure et le Code de conduite aux conseillers juridiques des parties, aux membres des groupes spéciaux et à leurs adjoints.

2.3.1 Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pris l'engagement de gérer les processus de règlement des différends commerciaux d'une manière rapide, de façon équitable et avec efficacité. Ses tâches principales consistent à gérer les dossiers, à assurer le soutien administratif, technique et logistique des groupes spéciaux et des comités et à administrer un greffe de type judiciaire comme le feraient d'autres greffes des cours supérieures au Canada.

À cette fin, la Section canadienne :

- a planifié et coordonné les activités voulues pour apporter un soutien logistique à tous les groupes spéciaux;
- a fourni des services équitables en matière de procédure et d'administration en se fondant sur les principes de droit et la réglementation applicables aux délibérations;
- a administré et géré un greffe de type judiciaire pour le dépôt et le traitement des archives des groupes spéciaux;
- a continué à utiliser son site Web pour diffuser des renseignements sur les questions liées au règlement des différends. Le site Web trilatéral (www.nafta-sec-alena.org) a reçu plus de 2,65 millions de visites au cours des derniers trois ans et demi, alors que le site de la Section canadienne (www.nafta-sec-alena.org/canada/index_f.aspx) en a reçu 207 206. Ce grand nombre de visites peut être attribué à la facilité d'accès à un large volume de renseignements affichés sur les sites Web, lesquels se sont avérés un moyen rentable et rapide de communiquer l'information aux visiteurs. À cet égard, l'offre d'abonnement au service au service Infocourriel, initiative de notification par bulletin commencée il y a trois ans, s'est à présent stabilisée à plus de 1 600 abonnés. Ce bulletin annonce le dépôt de nouveaux cas à l'examen des groupes spéciaux et la publication des décisions rendues par ces mêmes groupes.

2.3.2 Procédure administrative impartiale et équitable

Pour assurer sa propre efficacité, le Secrétariat de l'ALÉNA doit être indépendant des gouvernements des trois pays parties à l'Accord. C'est grâce à cette indépendance qu'il peut offrir des conseils non partisans sur la procédure et un soutien administratif équitable aux participants et aux groupes d'experts qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis. À cette fin, la Section canadienne a pris l'engagement d'adopter des procédures et des pratiques administratives justes et équitables régis par les principes de droit et la réglementation applicables aux délibérations.

En janvier 2007, l'Office des normes générales du Canada a vérifié les systèmes de gestion mis en œuvre par la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA et a déterminé qu'ils étaient conformes aux exigences spécifiées dans les normes ISO 9001 : 2000, de sorte que notre système de gestion de la qualité a été certifié; comme nous l'expliquions dans notre RPP de 2006-2007, cette démarche nous a permis d'atteindre le même niveau d'expertise que la Section mexicaine à cet égard. L'homologation ISO est très respectée dans le milieu des affaires et, par conséquent, la crédibilité du Secrétariat de l'ALÉNA sur le plan de la gestion des différends commerciaux est rehaussée.

2.3.3 Transparence et responsabilisation

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pris l'engagement de promouvoir une culture organisationnelle marquée par la transparence des processus de gestion et de reddition de comptes à la Commission du libre-échange de l'ALÉNA et à la population.

À cette fin, la Section canadienne :

- a continué de prendre part aux délibérations du Groupe de travail sur les questions relatives aux opérations du chapitre 19 de l'ALÉNA, lequel est composé de représentants des parties à l'Accord, des autorités chargées des enquêtes et de représentants des trois sections nationales. Les travaux visent à améliorer les mécanismes de règlement des différends;
- a continué à promouvoir une meilleure compréhension des objectifs et des réalisations du Canada dans le domaine du libre-échange auprès de tous les paliers de gouvernement, du secteur privé, des organismes sans but lucratif, ainsi qu'auprès des particuliers et des médias grâce à une communication efficace, en particulier de la part du secrétaire.

2.3.4 Collaboration à l'échelle nationale et internationale

Pour s'acquitter de son mandat, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA doit impérativement collaborer avec les autres sections nationales, c'est-à-dire participer à l'administration conjointe des groupes spéciaux et concevoir en collaboration des politiques et des programmes visant à faciliter le fonctionnement des mécanismes de règlement des différends.

À cette fin, la Section canadienne :

- a continué à assurer la coordination et à travailler en collaboration avec les autres sections nationales en vue de l'administration conjointe des groupes spéciaux chargés du règlement des différends;
- a continué à consulter ses homologues des autres sections nationales pour la réalisation du projet pluriannuel consistant à numériser toutes les archives des groupes spéciaux pour les conserver et accélérer la récupération du contenu et la recherche. Les dossiers terminés des sections canadienne et mexicaine sont maintenant numérisés.

2.3.5 Efficacité opérationnelle

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pris l'engagement d'utiliser les nouvelles technologies de l'information pour perfectionner les systèmes et les processus qui améliorent l'efficacité générale des mécanismes de règlement des différends et la productivité du personnel.

À cet égard, la Section canadienne :

- a apporté un soutien administratif d'ordre financier aux groupes spéciaux et aux comités;
- a mis à la disposition du grand public la collection de son centre de référence grâce à une entente de prêt conclue avec les bibliothèques municipales (consulter http://www.nafta-sec-alena.org/canada/index_f.aspx?ArticleId=534. En 2006-2007, elle a investi plus de 18 000 $ dans l'acquisition de nouveaux volumes;
- a mis à niveau l'infrastructure de la technologie de l'information et amélioré la sécurité, les licences et la maintenance du réseau, pour un coût total de 120 000 $;
- a consulté les autres sections nationales en vue de la reconfiguration du site Web de l'ALÉNA et du greffe du Secrétariat au cours du prochain exercice. Cette reconfiguration s'impose, car le greffe du Secrétariat a été mis sur pied en 2001-2002 et il doit être remanié pour répondre aux nouveaux besoins. De plus, les sites Web doivent être conformes aux nouvelles normes sur la Normalisation des sites intranet (NSI 2.0).

2.3.6 Service d'excellente qualité

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pris l'engagement de maintenir un service de haute qualité pour ce qui est de l'administration des mécanismes de règlement des différends. De même, elle a continué à promouvoir le perfectionnement professionnel des employés afin de maintenir un haut niveau d'expertise, et à améliorer les services professionnels, les cadres de gestion, les politiques et les processus de l'organisation.

À cet égard, la Section canadienne a continué à mettre l'accent sur la gestion stratégique des ressources humaines afin de recruter des employés compétents et dévoués qui resteraient dans l'organisation en leur offrant un climat de travail favorisant l'apprentissage et le perfectionnement professionnel pour tous. Le but visé est d'avoir des employés et des gestionnaires qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre aux exigences toujours nouvelles des postes, afin d'offrir un soutien exceptionnel et une continuité de service aux clients – des experts en droit commercial et des juges choisis par le gouvernement de leur pays respectif pour régler les différends commerciaux dont ils sont saisis.

Pour atteindre cet objectif, au cours de l'année visée, la Section canadienne a élaboré une nouvelle Politique en matière de gestion des compétences, qui tient compte des changements apportés par la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et des nouveaux pouvoirs délégués aux chefs d'organismes. En conséquence, elle a adopté des critères de qualification adéquats pour ce qui est du recrutement, de l'apprentissage, du perfectionnement et du maintien en poste de son personnel. Les employés reçoivent la formation initiale, continue et spécialisée jugée nécessaire pour acquérir et maintenir le niveau d'expertise exigé par leur poste et pour réaliser leurs objectifs professionnels. Le coût de cette formation s'est établi à 48 700 $ et celui de la mise en œuvre de la politique à 20 000 $. La Section canadienne a obtenu des services additionnels à titre gracieux de la part de l'Équipe de soutien à la transition des petites organisations.

Par ailleurs, la Section canadienne met désormais à la disposition de ses nouveaux employés une trousse de bienvenue qui contient l'information essentielle à une intégration réussie dans le milieu de travail de la fonction publique fédérale. L'expérience acquise ces dernières années montre que la taille réduite d'une organisation ne facilite pas nécessairement cette intégration.

2.4 Renseignements d'ordre financier

Les tableaux 4 à 6 figurant ci-dessous fournissent une comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, les ressources votées et le coût net de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA.

Les états financiers complets figurent à l'annexe C. Les états financiers ont été dressés selon la comptabilité d'exercice. Les informations supplémentaires non vérifiées, quant à elles, font l'objet d'une comptabilité de caisse modifiée, afin de respecter un mode

d'établissement de rapports basé sur les crédits. La note 3 à la page des états financiers explique les divergences dues à l'application de ces deux méthodes comptables.

Tableau 4 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP)

Ce tableau compare les données du Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles du dernier exercice terminé, et donne les dépenses réelles par année de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA.

Comparaison par année des dépenses prévues et des dépenses réelles (en milliers de dollars)						
Activité de programme	Dépenses réelles 2004–2005	Dépenses réelles 2005–2006	**2006 – 2007**			
			Budget principal	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
Administration des mécanismes de règlement des différends	1 646	2 003	**2 991**	**2 991**	**2 940**	**1 511**[1]
Total	1 646	2 003	**2 991**	**2 991**	**2 940**	**1 511**[1]
Moins : recettes non disponibles	19	0	S/O	**241**	S/O	**2**
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	196	203	S/O	**241**	S/O	**209**
Total des dépenses du Secrétariat	1 823	2 206	S/O	**2 991**	S/O	**1 718**
ETP	13	12	S/O	**12**	S/O	**9**

1. La Section canadienne a un seul secteur d'activité : l'administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux, qui est aussi son activité de programme principale. Les montants indiqués comprennent les dépenses concernant sa deuxième activité de programme (les services internes) qui appuie son programme clé.

Tableau 5 : Crédits votés et législatifs

Ce tableau montre les crédits votés par le Parlement pour les ressources de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA et reprend dans ses grandes lignes le tableau récapitulatif figurant dans le Budget principal.

Crédit voté ou législatif	Crédit tronqué ou libellé législatif	2006-2007			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
65	Dépenses de programme	2 789	2 789	2 806	1 377
(S)	Contributions aux régimes de prestations aux employés (RPE)	202	202	134	134
	Total	2 991	2 991	2 940	1 511

Tableau 6 : Coût net du programme

Ce tableau montre le coût net de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA. Il présente d'abord les dépenses réelles puis les services reçus à titre gracieux, et donne finalement le montant net que l'organisme coûte aux Canadiens.

Coût net du programme (en milliers de dollars)	
2006-2007	
Dépenses totales réelles	**1 511**
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**163**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	**46**
Total partiel	**209**
Moins : Recettes non disponibles	**2**
Coût net du programme pour 2006-2007	**1 718**

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Aperçu

- **Mandat**
  - Apporter un soutien administratif aux groupes spéciaux et aux comités;
  - Prêter assistance à la Commission de libre-échange de l'ALÉNA (voir détails à l'annexe A).

- **Taille**
  - Dépenses réelles en 2006-2007 = 1 511 317 $
  - Nombre d'ETP = 9

- **Rôle**
  - Administrer les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux en fournissant des services de greffe et en dispensant des conseils en ce qui a trait aux règles de procédure, au Code de conduite et aux lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts qui s'appliquent aux groupes spéciaux qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis (visiter le site http://www.nafta-sec-alena.org/DefaultSite/index_F.aspx?ArticleID=8 pour avoir un aperçu des dispositions concernant le règlement des différends de l'ALÉNA);
  - Administrer les règlements de différends de concert avec la ou les autres sections nationales concernées, lorsqu'une décision rendue par les autorités chargées des enquêtes telles que, au Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE), est portée en appel, et administrer également les différends entre États mettant en cause deux des parties ou les trois parties à l'Accord.

- **Liens hiérarchiques**
  - Rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international (voir le Tableau des responsabilités à la section 3.7).

3.2 Qui sommes-nous?

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre établi par la Commission du libre-échange en vertu de l'article 2002 de l'ALÉNA. Il est constitué des sections nationales canadienne, étasunienne et mexicaine.

3.3 Où sommes-nous?

Les sections nationales, « miroirs » les unes des autres, ont leur siège à Ottawa, à Washington et à Mexico, et elles sont dirigées chacune par un ou une secrétaire nommé(e) par le gouvernement de leur pays respectif.

3.4 Comment sommes-nous organisés?

Chaque section nationale tient un greffe de type judiciaire pour les procédures des groupes spéciaux et des comités. Les sections nationales concernées par les procédures administrent celles-ci en commun et se partagent de façon égale toutes les dépenses qui y sont liées. C'est pourquoi elles ont uniformisé le fonctionnement de leur greffe respectif, leurs pratiques comptables et la gestion de leurs documents. De plus, elles ont mis au point et administrent conjointement le Système intégré d'information du greffe et le site Internet trilatéral de l'ALÉNA, qui est hébergé par la Section canadienne. Donc, pour que la Section canadienne soit vraiment efficace, il est essentiel qu'elle entretienne de bonnes relations avec ses pendants étasunien et mexicain.

3.5 Rôles

L'administration des dispositions relatives au règlement des différends prévues dans les accords désignés (voir détails à l'annexe A) comporte, pour la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, d'assurer un soutien professionnel et consultatif aux groupes spéciaux et aux comités, et de coordonner tous les aspects administratifs et financiers du processus.

En plus de l'assistance qu'elle offre à l'appui du processus de règlement des différends, la Section canadienne facilite le fonctionnement des accords en fournissant des services d'information et des services professionnels. Certaines initiatives sont menées dans ce but : création d'un site Web, tenue d'une bibliothèque et d'un centre de référence, recherche et analyse des questions commerciales internationales et collaboration avec les autres sections nationales pour l'établissement de structures de gestion, de politiques et de procédures, par exemple.

3.6 Politiques sur les voyages

Autorisations spéciales de voyager

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA se conforme aux Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Directives sur les voyages, les taux et les indemnités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA se conforme à la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor.

3.7 Tableau des responsabilités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un seul programme et un seul secteur d'activité. Sur le plan financier, elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international (voir la figure 1).

Figure 1 Structure organisationnelle de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA

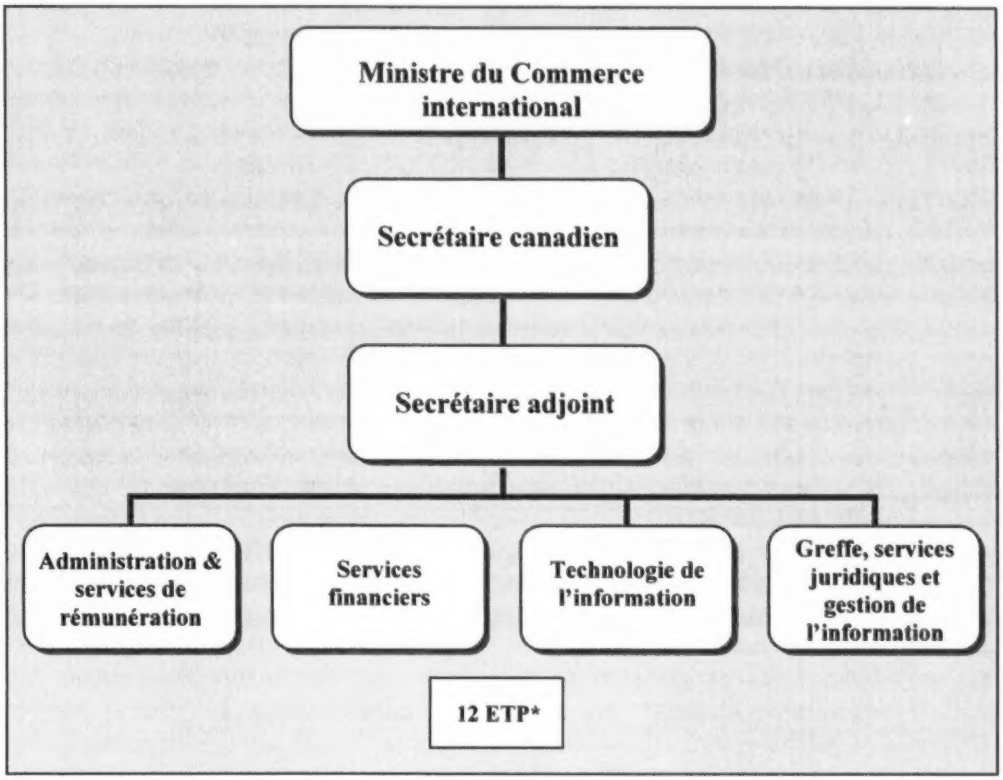

* Équivalents temps plein (ETP) : Un équivalent temps plein est une unité de mesure des ressources humaines et fait référence à l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent. Les ETP ne sont pas soumis au contrôle du Conseil du Trésor, mais sont inscrits dans la Partie III du Budget des dépenses pour justifier les besoins financiers consacrés au personnel.

ANNEXE A

Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA

Le mandat du Secrétariat est énoncé à l'article 2002.3 de l'ALÉNA :

> *Le Secrétariat :*
>
> *a) prêtera assistance à la Commission;*
>
> *b) assurera un soutien administratif*
>
> *(i) aux groupes spéciaux et aux comités institués en vertu du chapitre 19 (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
>
> *(ii) aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
>
> *c) selon les directives de la Commission,*
>
> *(i) appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord, et*
>
> *(ii) facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.*

Le mandat de la Section canadienne a été élargi en 1997 et de nouveau en 2002 de manière à englober l'administration des processus de règlement des différends convenus dans les accords commerciaux suivants :

- l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI);
- l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC); et
- l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR).

Les lois suivantes régissent le travail de la Section canadienne :

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain;*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.*

ANNEXE B

Principes directeurs

Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange et les autres accords bilatéraux pertinents, conformément aux directives des parties, d'une manière qui assure l'impartialité de la procédure administrative, ainsi que l'équité et la sécurité du processus.
Engagement à assurer la qualité du service	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend maintenir le plus haut niveau de qualité qui soit concernant l'administration de toutes les procédures de règlement des différends, et investir dans les technologies de l'avenir.
Soutien aux parties prenantes	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend appuyer les parties prenantes au règlement des différends et leur fournir des services de manière impartiale, adaptée, accessible et rapide.
Transparence et responsabilité	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend promouvoir une culture institutionnelle axée sur la transparence des processus de gestion et sur la responsabilité, tant à l'égard de la Commission du libre-échange que du public.
Efficacité opérationnelle	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend diversifier les modes de prestation de ses services afin d'améliorer l'accès et le partage de l'information et de perfectionner ses pratiques opérationnelles.
Apprentissage continu	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend avoir à son service des employés professionnels et consciencieux, tout en leur offrant des perspectives de carrière grâce à l'apprentissage continu.

ANNEXE C

États financiers (non vérifiés)

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	**25**
État des résultats (non vérifié)	**26**
État de la situation financière (non vérifié)	**27**
État de l'Avoir du Canada (non vérifié)	**28**
État des flux de trésorerie (non vérifié)	**29**
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)	**30**

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Secrétariat. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Secrétariat. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Secrétariat concorde avec les états financiers ci-joints à l'exception de ce qui suit :

Après avoir soumis la balance de vérification finale et les comptes publics pour l'année 2005-2006, la direction a eu connaissance qu'une erreur s'était glissée dans le calcul de la dépense d'amortissement et dans la présentation des indemnités de vacances et congés compensatoires à payer de cet exercice et des exercices précédents. Ces états financiers tiennent compte des montants et de la présentation corrigés pour 2005-2006.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* , qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Secrétariat.

Les états financiers du Secrétariat n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Françoy Raynauld, Ph.D.
Secrétaire
Ottawa (Ontario)
date 9 août 2007

Daniel Plourde
Agent financier supérieur
Ottawa (Ontario)
date 9 août 2007

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État des résultats (non vérifié)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	2007	2006
Charges		
Salaires et avantages sociaux	**706 117**	974 533
Services professionnels et spéciaux	**272 385**	825 212
Installations	**205 299**	196 225
Communications, déplacements et réinstallations	**48 202**	92 213
Amortissement	**42 490**	34 366
Mobilier et matériel	**28 547**	32 566
Fournitures et approvisionnements	**24 060**	30 316
Réparations et entretien	**20 151**	12 281
Informations	**6 930**	11 942
Locations d'équipements	**5 573**	5 621
Autres	**4 095**	2 742
Total des charges	**1 363 849**	**2 218 017**
Revenus divers	**2 039**	**-**
Coût de fonctionnement net	**1 361 810**	**2 218 017**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État de la situation financière (non vérifié)

L'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	2007	2006
Actif		
Actif financier		
Débiteurs et avances (note 4)	**255 089**	179 443
Total de l'actif financier	**255 089**	**179 443**
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	**97 386**	52 317
Total de l'actif non financier	**97 386**	**52 317**
TOTAL	**352 475**	**231 760**
Passif		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	**296 289**	668 881
Indemnités de vacances et congés compensatoires	**47 357**	77 145
Indemnités de départ (note 6)	**153 112**	212 254
	496 758	**958 280**
Avoir du Canada	**(144 283)**	**(726 520)**
TOTAL	**352 475**	**231 760**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État de l'Avoir du Canada (non vérifié)

L'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	2007	2006
Avoir du Canada, début de l'exercice	**(726 520)**	(562 228)
Coût de fonctionnement net	**(1 361 810)**	(2 218 017)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	**1 511 318**	2 002 963
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	**223 989**	(152 972)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7a)	**208 740**	203 734
Avoir du Canada, fin de l'exercice	**(144 283)**	**(726 520)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	2007	2006
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	**1 361 810**	2 218 017
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	**(42 490)**	(34 366)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7a)	**(208 740)**	(203 734)
	1 110 580	**1 979 917**
Augmentation des débiteurs et avances	**75 646**	48 642
Diminution (augmentation) du passif	**461 522**	(215 695)
Encaisse utilisée par les activités d'exploitation	**1 647 748**	**1 812 864**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**87 559**	37 127
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**87 559**	**37 127**
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**(1 735 307)**	**(1 849 991)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre. Créé par la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, il se compose des sections nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique. Le mandat du Secrétariat est exposé à l'article 2002.3 de l'ALÉNA.

L'objectif du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA consiste à mettre en œuvre les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC) et de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR) en appuyant les groupes spéciaux institués en vertu de chacun des accords et en maintenant un greffe de type judiciaire où sont déposées les procédures des groupes spéciaux, des comités et des tribunaux établis aux termes de chacun des accords.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – Le Secrétariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Secrétariat ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Secrétariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Secrétariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) La variation de la situation nette du Trésor - Correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles consignés par le ministère. Il découle d'écarts chronologiques entre le moment où une transaction touche un crédit et le moment où la transaction est traitée par le Trésor.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où survient l'opération ou l'événement qui donne lieu au revenu.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

i. Les indemnités de congés annuels et compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emplois respectives.

ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Avantages sociaux futurs

i. Prestation de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime du Secrétariat au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Secrétariat n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii. Indemnités de départ: Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars.

(i) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 500 $ sont comptabilisées selon leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Meubles et équipements	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(j) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustments deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats nets des opérations du Secrétariat diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :	**2007**	**2006**
	(en dollars)	
Coût net de fonctionnement	**1 361 810**	**2 218 017**
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Plus (déduire) :		
Services fournis gratuitement	(208 740)	(203 734)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 479	12 602
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 490)	(34 366)
Indemnités de départ	59 142	(54 314)
Activités à coût partagé (note 7c)	(17 500)	28 525
Ajustement des Payables en fin d'années des années antérieures	245 438	-
Autres	19 620	(894)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Plus (déduire) :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	87 559	37 127
Crédits parlementaires utilisés	**1 511 318**	**2 002 963**

(b) Crédits parlementaires fournis et utilisés :

	Crédits fournis	
	2007	**2006**
	(en dollars)	
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	2 789 000	2 750 000
Transfert du crédit 15 du Conseil du Trésor	17 000	-
Mandats spéciaux (note 7c)	-	41 667
Montants législatifs	133 858	141 792
Déduire :		
Crédits annulés : fonctionnement	(1 428 540)	(930 496)
Total des crédits utilisés	**1 511 318**	**2 002 963**

3. Crédits parlementaires (suite)

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernment et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2007	2006
	(en dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernment	1 735 307	1 849 991
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	(75 646)	(48 642)
Variation des créditeurs et des charges à payer	(461 522)	215 695
Activités à coût partagé (note 7c)	(17 500)	28 525
Ajustement des Payables en fin d'années des années antérieures	245 438	-
Autres ajustements	85 241	(42 606)
	(223 989)	152 972
Crédits de l'exercice en cours utilisés	1 511 318	2 002 963
	(1)	

4. Débiteurs

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

	2007	2006
	(en dollars)	
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	95 989	125 872
Débiteurs à l'extérieur du gouvernement	158 700	52 821
Avances	400	750
Total	255 089	179 443

5. Immobilisations corporelles

(en dollars)

	Coût				Amortissement cumulé					
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Solde de clôture	2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
Meubles et équipements	115 647	10 298	(700)	125 245	106 038	5 406	(700)	110 744	14 501	9 609
Matériel informatique	294 057	54 844	(36 055)	312 846	263 537	27 712	(36 055)	255 194	57 652	30 520
Logiciels d'informatique	14 625	2 752	-	17 377	2 437	4 875	-	7 312	10 065	12 188
Améliorations locatives	58 127	19 665	-	77 792	58 127	4 497	-	62 624	15 168	-
Total	482 456	87 559	(36 755)	533 260	430 139	42 490	(36 755)	435 874	97 386	52 317

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève a 42 490 $ (2006 - 34 366 $)

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite : Les employés du Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernment du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Secrétariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006-2007 les charges s'élèvent à 98 774 $ (104 926 $ en 2005-2006), soit environ 2,2 fois (2,6 en 2005-2006) les cotisations des employés.

La responsabilité du Secrétariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : Le Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne remet des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	2007	2006
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	212 254	157 940
Charges pour l'exercice	(59 142)	54 314
Prestations versées pendant l'exercice	-	-
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	153 112	212 254

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Secrétariat conclut des opérations avec ces entités dans le cour normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Secrétariat reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

(a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Secrétariat :

	2007	2006
	(en dollars)	
Installations :	162 794	152 397
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	45 946	51 337
	208 740	203 734

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offert par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne.

7. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	2007	2006
	(en dollars)	
Débiteurs – Autres ministères et organismes	95 989	125 872
Créditeurs – Autres ministères et organismes	57 628	29 265

(c) L'administration d'activités à coût partagé :

Le Secrétariat de l'ALÉNA coordonne et gère les fonds obtenus par le Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles. Le Conseil du Réseau et son secrétariat sont financés par des contributions volontaires des ministères et organismes, au prorata du nombre d'employés des organismes participants. En 2006-2007, les contributions reçues ont excédées les dépenses du Conseil par un montant de 17 500 $, lequel a été retourné au Conseil du Trésor. Durant l'exercice financier 2005-2006, une contribution financière de 41 667 $ a été octroyée par le Conseil du Trésor dans le cadre du Fonds d'innovation en matière de langues officielles de l'AGRHFPC. De ce montant 28 525 $ a été dépensé.

COMMENT NOUS JOINDRE

Personnes-ressources et autres renseignements utiles :

Secrétaire
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne
90, rue Sparks, pièce 705
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Téléphone : 613-992-9388
Télécopieur : 613-992-9392
Internet : www.nafta-sec-alena.org

Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne (au 30 juillet 2007) :

Françoy Raynauld	Secrétaire	613-992-9382
(Vacant)	Adjoint exécutif	613-992-9382
Daniel Plourde	Secrétaire adjoint	613-992-9383
	***	
Christine Allain	Réceptionniste	613-992-9388
Feleke Bogale	Greffier	613-992-9384
(Vacant)	Conseiller juridique	613-944-1651
(Vacant)	Analyste financier	613-992-9385
Darryl Dass	Gestionnaire des systèmes	613-947-9311
Renée Lagacé	Greffière adjointe	613-992-8325
Collette Lavallée	Gestionnaire, Administration et rémunération	613-992-9388
Marie-France Meunier	Agente, Gestion de l'information	613-992-2303
Vacant	Commis administratif	613-992-9386

**** Nos adresses de courriel : nom de famille au complet et première lettre du prénom, suivi de : @nafta-sec-alena.org (p. ex. : raynauldf@nafta-sec-alena.org).**